Extrait N° 21 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **11 juin 2009** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – M. SERMANDE Jean Pierre Mme RIVIERE Suzette – Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel – Mme BETON Fernande.

Procuration : Mme JULLIEN Marie Josée***** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - Mme BARET Liliane***** a donné mandat à M. MONDON René.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **Mme JULLIEN Marie Josée et Mme BARET Liliane sont arrivées au moment de la discussion de la 5ème affaire.**

& &
&

AFFAIRE N° 21 / Vestiaires du stade du Centre Ville
Construction d'un nouvel ensemble
- Approbation du plan de financement

Il est rappelé au conseil municipal que le projet de médiathèque implique la démolition et la construction d'un nouvel ensemble de vestiaires pour le stade du Centre Ville.

La vétusté des vestiaires existants a révélé la nécessité d'une démolition complète au profit d'une construction nouvelle aux normes.

…/…

Mairie des Avirons

Le coût s'établit à un montant **TTC de 85 898.36 €.**

La dépense est susceptible de bénéficier du fonds d'aide à l'investissement géré par la Fédération Française de Football, la Ligue de Football Amateur et la Ligue de Football Professionnel à hauteur de **50 % du montant HT dans la limite d'un plafond de 25 000 €,** soit le plan de financement suivant :

Coût :	**79 169 € HT**
• Subvention du Fonds d'Aides à l'Investissement	25 000 €
• Commune	54 169 €

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver le plan de financement
=> Autoriser le Maire à solliciter auprès des instances concernées, la subvention correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Approuve le plan de financement de l'opération « **Vestiaires du stade du Centre Ville - Construction d'un nouvel ensemble »** tel que proposé

=> Autorise le Maire à solliciter auprès des instances concernées, la subvention correspondante.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons